



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLESEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Gérard DUPIRE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	

## *Membres absents :*

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
M. Gaston FOUCHERES	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLESEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

## **OBJET : ENVIRONNEMENT**

### **Maison de l'Environnement - Avenant au Lot 6 - Menuiseries extérieures**

Le marché 07-13 est relatif aux travaux de menuiseries extérieures pour la construction de la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie du Grand Dijon. Son montant est de 73 915 € HT, le titulaire étant l'entreprise PROTOY.

La prise en compte des exigences de construction du cahier des charges liées aux contraintes d'étanchéité à l'air et d'isolation thermique du bâtiment implique d'implanter des portes d'entrée avec profil à rupture de pont thermique en lieu et place de portes simples tôlees.

Par ailleurs, il convient de remplacer les garde-corps usagés le long des escaliers RdC , R+1 et R+2 le long de la façade est du bâtiment.

Selon l'article 20 du Code des Marchés Publics, un avenant (annexé à la présente) doit donc être établi avec la société PROTOY pour prendre en considération les points ci-dessus.

Le montant global de l'avenant est de 10 838,72 € HT.

Le montant du marché après avenant passe de 73 915,00 € HT à 84 753,72 € HT, ce qui correspond à 14,66 % du montant du marché principal.

Après l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant n° 1 au marché n° 06-26,
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant pour le bon déroulement du marché.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

- 1 JUIL. 2008

Publié le  
Déposé en Préfecture le

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**- 1 JUIL, 2008**



## MARCHÉS PUBLICS

# CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARCHITECTURE, DU PAYSAGE ET DU CADRE DE VIE

Lot n°6 : Menuiserie extérieur

AVENANT N°1 au marché 07-16 notifié le 13 février 2007

## A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

EXE4

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

(Nom, Adresse, Direction, Sous-direction, Bureau, Téléphone, Télécopie, Mel)

**Communauté de l'Agglomération Dijonnaise**

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 DIJON Cedex – tél 03.80.50.35.5 / fax 03.80.50.13.36

Titulaire du marché objet du présent avenant :

**PROTOY SA**

25 rue de la Brot

BP 57987

21079 DIJON Cedex

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 26 06 08

DIJON, le : 27 JUIN 2008

**LE PRÉSIDENT,**  
Pour le Président,  
le vice-Président,

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appels d'offres (le cas échéant) :

Objet : Le marché initial N°07-16 a pour objet la réalisation :

**Travaux pour la construction de la maison de l'environnement, de l'architecture, du paysage et du cadre de vie – LOT 6 Menuiseries Extérieures**

Montant initial du marché : 73 915,00 € HT

Modifications successives de ce montant :

(la mention des décisions de poursuivre au présent tableau n'a qu'une valeur de récapitulation et ne saurait avoir pour effet de donner un caractère contractuel à ces décisions)

Nature de l'acte modifiant le montant du marché	Numéro de l'acte	Date de l'acte	Nouveau montant <sup>(1)</sup>
Avenant	N°1		84 753,72 € HT

(1) Tous les avenants doivent être inscrits dans ce tableau même lorsqu'ils ne modifient pas le montant du marché, dans ce cas faire figurer dans la case nouveau montant « pour mémoire »

## B. Objet de l'avenant

EXE4

### ARTICLE I

Le présent avenant vise, selon l'article 20 du Code des Marchés Publics les points ci-dessous.

La prise en compte des exigences de construction du cahier des charges liées aux contraintes d'étanchéité à l'air et d'isolation thermique du bâtiment implique d'implanter des portes d'entrée avec profil à rupture de pont thermique en lieu et place de portes simples tôlées.

Par ailleurs, il convient de remplacer les garde-corps usagés le long des escaliers RdC , R+1 et R + 2 le long de la façade est du bâtiment.

## **ARTICLE II**

Les travaux rendus nécessaires par les points ci-dessus sont :

### 1) **Remplacement de Portes: 8 367 € HT**

- Moins-value pour fourniture et pose d'une double porte menuisée tôlée 2 vantaux de 2,1 x 3,20 m. → - 3 450 € HT
- Moins-value pour fourniture et pose de trois portes menuisées tôlées 1 vantail de 2,1 x 1 m. → - 3 750 € HT
- Plus-value pour fourniture et pose de portes en acier Forster à rupture de pont thermique
  - 3 unités de 1040 x 2095 mm. → + 9 240 € HT
  - 1 unité de 1970 x 3200 mm. → + 6 327 € HT

### 2) **Garde-corps : 2471,72 € HT**

- Dépose vieux garde-corps, évacuation
- Fourniture et pose garde-corps aluminium teinté anodisé modèle ARMOR hauteur 1020 mm sans vide main, sous main courante, barreaudage vertical, fixation par sabot aluminium à la française

## **ARTICLE III**

Le montant global de l'avenant est de **10 838,72 Euros HT**.

Le montant du marché après avenant passe de **73 915 € HT** à **84 753,72€ HT**, ce qui engendre une augmentation globale par rapport au marché de base de 14.66%.

## **ARTICLE IV**

Toutes les autres clauses contractuelles du marché de base sont inchangées et demeurent applicables.

## **ARTICLE V**

Aux garanties indiquées au CCAP sont ajoutées celles concernant les fournitures et prestations désignées ci-dessus.

**ARTICLE VI**

Le délai de fourniture et de montage des équipements est fixé au 30 juillet 2008.

**C. Signatures des parties**

EXE4

A \_\_\_\_\_, le

Le titulaire,

La personne responsable du marché ou le représentant de la collectivité ou de  
l'établissement compétent pour signer le marché  
*(signature)*

Date d'envoi à la préfecture :

**D. Notification de l'avenant**

EXE4

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaires). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A \_\_\_\_\_, le

Date de mise à jour : 07/11/2002

